

Contrat Bénévole / Club Omnisports des 7 Laux

Entre :

La Section Ski Alpin du Club Omnisports des 7 Laux, représentée par Monsieur Daniel Chaptal, Responsable Section Ski Alpin, ci-après dénommé « LE CO7L SKI ALPIN » d'une part,

Monsieur – Madame – Mademoiselle
ci-après dénommé « LE BENEVOLE »
d'autre part,

Il est convenu les points suivants :

1. Après examen des demandes faites au titre de la saison 2017 – 2018, et tenant compte des possibilités qui lui sont offertes, le Bureau Alpin du CO 7L SKI ALPIN a décidé d'attribuer au BENEVOLE un forfait saison 2017 – 2018 à tarif préférentiel.
2. En contrepartie, le BENEVOLE s'engage, au titre de la saison 2017 – 2018, à fournir 3 journées de bénévolat au CO 7L SKI ALPIN.
3. Si au terme de la saison, le Bureau Alpin du CO 7L SKI ALPIN considère que l'engagement n'a pas été tenu par le BENEVOLE, ce dernier ne pourra prétendre à obtenir cet avantage lors de la prochaine saison.

Activités de bénévolat

1. Tenue d'un poste lors d'une course organisée par le CO 7L SKI ALPIN
2. Tenue de la permanence Chalet
3. Entretien courant du Chalet
4. Assistant à la sécurité sur piste lors des entraînements des équipes compétitions
5. Serre-file de groupes « Ecole de formation » ou « Ecole de loisir »
6. Participation aux journées d'inscription, d'entretien, bricolage

A Prapoutel, le / /

"LE BENEVOLE"

Signature

"LE CO 7L SKI ALPIN"

Signature